

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE GAZAWA

COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE PASSATION DES MARCHES Publics



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

FAR-NORTH REGION

DIAMARE DIVISION

GAZAWA COUNCIL

EXTERNAL TENDERS BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°005/AONO/C-GAZ/CIPM/S/2022 DU 14 FEVRIER 2022 POUR LES TRAVAUX DE REALISATION D'UNE MINI CENTRALE SOLAIRE POUR L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE L'HOTEL DE VILLE DE GAZAWA, ARRONDISSEMENT DE GAZAWA, DEPARTEMENT DU DIAMARE.

Financement : DGD 2022 (MINDDEVEL)

I – Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution de Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun Exercice 2022. Le Maire de la Commune de Gazawa, Autorité Contractante, lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert, en procédure d'urgence, pour le compte de la Mairie de la Commune d'Arrondissement de Gazawa, Maître d'Ouvrage, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de réalisation d'une mini centrale solaire pour l'alimentation électrique de l'hôtel de ville de Gazawa, dans l'Arrondissement de GAZAWA, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord.

I - 1- Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- Installation de Chantier
- Système de la centrale solaire.
- Système de conversion de l'énergie solaire
- Equipement et canalisation électrique entre système.
- Equipement Divers

II – Participation

La participation au présent Avis d'Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit Camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine d'électrification et justifiant des capacités techniques et financières requises pour la réalisation des travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

III – Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par la Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun Exercice 2022, **Imputation : 56 27 100 02 641312 641312 524 112**, **Autorisation de Dépense : DCD3067**, pour un coût estimatif de **Vingt Six Millions (26 000 000) de Francs CFA TTC**.

IV – Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat général de la commune dès publication du présent Avis.

V – Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu au secrétariat général de la Commune de Gazawa dès publication du présent Avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de Quarante-Cinq Mille (45.000) Francs CFA à la *Recette Municipale de Gazawa*.

VI – Remise des offres

Chaque Offre rédigée en français ou anglais en sept (07) exemplaires dont DEUX (02) original et Six (06) copies respectivement marqués comme tels devra être déposée contre récépissé dûment signé au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés au plus tard le 08 MARS 2022 à 10 heures et devra porter la mention

:«AVIS D'APPEL D'OFFRES N°005/AONO/REN/DD/C-GAZAWA/CIPM/S/2022 DU 14 FEVRIER 2022 POUR LES TRAVAUX DE REALISATION D'UNE MINI CENTRALE SOLAIRE POUR L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE L'HOTEL DE VILLE GAZAWA, ARRONDISSEMENT DE GAZAWA, DEPARTEMENT DU DIAMARE.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

VII – Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services compétents. Elles devront dater obligatoirement de moins de trois (3) mois précédant la date limite de dépôt des Offres.

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission de 2% du montant prévisionnel Toutes Taxes Comprises (TTC) du marché soit **Cinq cent vingt mille (520 000) Francs CFA**, caution délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraîne le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

VIII – Ouverture des offres

L'ouverture des offres se fera en un seul temps et aura lieu le 08 MARS 2022 à 11 heures par la Commission interne de Passation des Marchés Publics dans la Salle des actes de la commune de Gazawa.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

IX – Délai d'exécution

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué est de **Deux (02) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les travaux.

X – Principaux critères d'évaluation

1. Evaluation des offres :

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- **1^{ère} étape :** Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque

soumissionnaire.

- 2^e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues **techniquement** qualifiées et administrativement conformes.

2. Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

2.1- Critères éliminatoires

2.1.1 : Pièces administratives

- Absence de caution de soumission ;
- Existence ou détention d'une pièce falsifiée Administrative ;
- Fausse déclaration;

2.1.2 : Offre technique

- Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés ;
- Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- N'avoir pas abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années et ne figurant pas sur la liste des entreprises défaillantes établie par le Ministre des Marchés Publics ;**
- Non satisfaction, au moins, à trente-deux (32) critères essentiels sur quarante-cinq (45).

2.1.3 : Offre financière

- Offre financière incomplète ;
- Pièces non conformes ;
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence d'un sous-détail de prix ;
- Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

2.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 45 critères essentiels ci-dessous :

- Présentation sur 3 critères ;
- Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 13 critères ;
- Le matériel de chantier à mobiliser sur 04 critères ;
- La méthodologie d'exécution sur 13 critères ;
- Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur 12 critères.

XI – Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de 90 jours, à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

XII – Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Délégation Départementale de l'Énergie et de l'Eau du Diamaré, BP 340 Maroua ; Téléphone 22 15 36 97 / 22 29 22 14.

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP /DDIAM (pour information)
- CRTV (Radio Maroua)
- Président CIPM
- Affichage
- Archives/Chrono

Fait à Maroua, le 14 FEVRIER 2022

